

Conseil pour un contrat de mariage (partage maison)

Par laure, le 14/03/2010 à 16:10

Bonjour,

Je me marie au mois de juin et l'on a souhaité faire un contrat de mariage.

On veut partager tout nos bien avant mariage et pendant mariage sauf pour la maison.

Mon conjoint a construit la maison avant mon arrivée, cela fait 5ans et moi maintenant je participe au remboursement du crédit.

Je suis un peu perdu dans les différents contrat de mariage car on voudrais que mon conjoint ai un peu plus sur la maison en cas de divorce et que moi je ne sois pas lésé et quand cas de décés elle revienne à l'un ou l'autre: Que faire?

merci de vos conseils si précieux pour une novice

Par fabip57, le 25/03/2010 à 21:33

Bonjour,

j'étais à peu près dans le même cas que vous, je me suis mariée en juillet dernier, et nous avons réalisé un contrat de mariage en séparation de biens.

En cas de divorce on récupère nos "billes" en cas de décés, tout revient à l'autre... Des clauses peuvent être ajoutées à un contrat de mariage

Par Astartee, le 26/03/2010 à 19:54

Pour établir un contrat de mariage, il vous faudra de toutes façons passer par un notaire, c'est obligatoire. Lui saura vous conseiller au mieux.	